



Délibération du Comité syndical N° 948-02-23

Objet : Convention de fonctionnement du SMPP à compter du 1^{er} janvier 2023

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 10
Absents : 3

L'an deux mille vingt-trois, le huit février à quatorze heures trente, le comité syndical du Pays de Pontivy s'est réuni à Pontivy dans les locaux de Pontivy Communauté – sur convocation de son Président, Claude VIET.

Etaient présents : AUDO Daniel, GANIVET Laurent, HAMON Stéphane, LE BOUEDEC Joseph, LE BRETON Bernard, LE CORF Henri, LE STRAT Sylvette, POURCHASSE Michel, ROLLAND Benoit, VIET Claude

Etaient excusés : ROBIN Guénaël

Autres personnes : LE MAINTEC Lucas, LEURETTE Romain, MOREL Martine

Secrétaire de séance : AUDO Daniel

Date des convocations : 30 janvier 2023

Exposé des motifs

A la suite du transfert administratif et financier du Pays de Pontivy, une nouvelle convention de fonctionnement du Pays de Pontivy entre le syndicat mixte, Centre Morbihan Communauté et Pontivy Communauté a été rédigée.

Les principales modifications portent sur les éléments suivants :

- Changement d'adresse administrative du Pays de Pontivy ;
- Mise à jour du tableau des effectifs du Pays de Pontivy ;
- Mise à jour du coût des missions et des frais de fonctionnement, désormais supportés par Pontivy Communauté.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°941-02-23 du 9 février 2023 modifiant les statuts du syndicat mixte du Pays de Pontivy ;

⇒ **Après en avoir débattu, le comité syndical :**

- Approuve la nouvelle convention de fonctionnement du Pays de Pontivy ;
- Autorise le Président à réaliser toute mesure et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la délibération

Fait à Pontivy,
Le 9 février 2023
Le Président,
Claude VIET

**SYNDICAT MIXTE
DU PAYS
DE PONTIVY**